

cause de son âge, mais il ne peut pas toucher de prestations d'assurance-chômage, même en ayant des timbres dans son livret. Il ne peut être disponible pour travailler à moins de déménager de sa résidence dans une autre région, où il serait disponible. Vivant dans une région agricole, aucune situation ne s'offre à lui.

J'aimerais aussi demander au ministre si les contrats touchant le courrier aérien entre Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal sont octroyés par soumissions, ou autrement. Je m'intéresse à la question parce que la ligne aérienne du Pacifique-Canadien et Air-Canada font escale à ces endroits. Avant de reprendre mon siège, je pourrais dire que si le ministre des Postes remet le ministère des Postes au point, le gouvernement jugera peut-être à propos de lui verser par année \$10,000 de plus qu'il n'accorde à l'heure actuelle, au président de la Société Radio-Canada, et lui confiera peut-être la tâche de diriger cette Société. S'il en était ainsi, nous pourrions, je crois, épargner beaucoup d'argent qui pourrait servir à subventionner le ministère des Postes.

(Texte)

M. Perron: Monsieur le président, à la suite de ceux qui m'ont précédé, je me dois de commencer par féliciter le ministre (M. Nicholson) de toute l'attention qu'il apporte à ce ministère important, le ministère des Postes. En conséquence, nos critiques seront très limitées, car nous savons qu'ayant remplacé depuis très peu de temps un ministre que nous nous étions plu à appeler, dans le temps, le ministre du «patronage», il n'a certainement pas pu redresser tous les torts qui ont été causés avant sa nomination. Cependant, je ferai quelques remarques au sujet du «patronage» qui semble continuer à exister dans certaines régions de la province de Québec.

Je tiens à formuler des plaintes de la part de mes commettants qui, dernièrement, m'ont fait rapport que lorsque nous expédions des lettres que l'on appelle «envois de deuxième classe», pour lesquelles, à titre de députés, nous ne payons pas de supplément pour l'affranchissement, parce que ce sont des lettres-circulaires sur lesquelles nous n'adressons ou n'inscrivons pas le nom du destinataire, un grand nombre de ces lettres ne parviennent pas aux casiers de ces personnes, de ces familles à qui elles sont expédiées.

J'ai constaté, selon les plaintes faites dans Saint-Honoré, paroisse de mon comté, que plus de 12 p. 100 des familles n'ont pas reçu le courrier que je leur avais expédié. C'est donc qu'il se pratique encore, dans certains cas, un certain «patronage» au sein de ce ministère. Mais je suis persuadé que le ministre désire que le tout aille pour le mieux

dans le meilleur des mondes, puisqu'on appelle ce service «la poste royale» et que l'on a toujours agi avec le plus d'honnêteté possible dans la distribution du courrier, soit de première, soit de deuxième classe.

Il importe que ces lettres parviennent à ceux à qui elles sont adressées. C'est là une plainte que je verrai à apporter, preuves officielles à l'appui, puisque plusieurs de ceux qui devaient recevoir des lettres, et ne les ont pas reçues, sont en train de signer une plainte à cet effet. La même chose s'est produite dans une autre paroisse, Saint-Benoît-Labre, où il existe un bureau de poste qui doit desservir plus de 400 personnes et où près de 10 p. 100 de ces familles n'ont pas reçu le courrier que je leur avais expédié.

Je sais que le ministre ne considérera pas mes remarques comme un reproche, mais lorsqu'il recevra les plaintes officielles de mes commettants, j'espère qu'il sévira contre ceux qui agissent de cette façon dans la manipulation du courrier royal, ou de la poste royale, dans la province de Québec ou dans le Canada. Je suis persuadé que cette situation mérite une sérieuse considération.

Pour ce qui est de l'affranchissement du courrier que subventionne indirectement le pays, comme le faisait remarquer le député de Danforth (M. Scott), pour l'envoi d'effets postaux de deuxième classe comme les journaux était autrefois justifiée, je crois qu'aujourd'hui si la politique gouvernementale tendant à subventionner d'une façon quelconque ces organes de publicité et ces grands journaux était autrefois justifiée, je crois qu'aujourd'hui, en 1964, ils ne font plus face aux mêmes conditions que lors de leur fondation et ne devraient plus jouir de tarifs postaux spéciaux.

Je crois que là où nous devons reviser les tarifs postaux, c'est surtout au niveau des envois de deuxième classe; à mon avis, le gouvernement n'est pas justifié de continuer à faire supporter par les Canadiens cette subvention qui entraîne un déficit de 20 millions de dollars.

À la suite des autres, je félicite le ministre d'avoir apporté ses connaissances d'homme d'affaires dans l'administration d'un ministère aussi important.

J'espère que nous n'aurons pas à exposer des griefs comme nous avons dû le faire l'an dernier au sujet du «ministre du patronage», qui a eu la responsabilité de ce ministère pendant quelques mois.

Je souhaite que ses prochains crédits soient adoptés aussi facilement que ceux-ci semblent en voie de l'être, aujourd'hui.

(Traduction)

M. Weichel: Je félicite le ministre de son excellent exposé. Je ne manque jamais l'occasion de rappeler mes années de service